

APESA : Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë



Les difficultés de toute nature des entreprises sont souvent autant d'épreuves également personnelles pour les chefs d'entreprise.

Depuis de nombreuses années, nous savons combien ces événements peuvent fragiliser intimement l'homme ou la femme qui se trouve derrière chaque entrepreneur et combien la seule réponse juridique ou judiciaire est parfois insuffisante.

Nous savons assez facilement identifier les urgences économiques et les urgences sociales, mais un peu moins les urgences psychologiques, alors que la souffrance est la chose la plus communément partagée.

Considérée comme extérieure à la compétence professionnelle du juriste, du conseil quel qu'il soit, cette souffrance morale pèse à la fois sur celle ou celui qui la subit bien entendu, mais aussi sur celle ou celui qui y est aussi confronté quotidiennement sans avoir les outils pour y répondre.

Depuis deux années cependant, un dispositif original appelé APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) initié d'abord au tribunal de commerce de Saintes a vu le jour et a été adopté par

près de 12 juridictions et est en cours d'adoption dans 38 autres. www.apesa-france.com

Ce dispositif permet, sans dénaturer aucunement le champ de son intervention professionnelle, après une formation adaptée, de se former à la prévention du risque suicidaire, de devenir une sentinelle avertie en déclenchant une alerte en passant ainsi le relais à des professionnels de la santé, spécialisés dans ce type de risque. L'entrepreneur en souffrance peut ainsi trouver, gratuitement et s'il le souhaite, un soutien psychologique adapté.

Le Tribunal de commerce, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, la Chambre interdépartementale de Métiers et de l'Artisanat Doubs - Haute-Saône - Jura - Territoire de Belfort, la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort, la CPME du Territoire de Belfort, ont décidé de créer un dispositif identique dans son ressort.

Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de notre institution consulaire qui se veut pragmatique, efficace, à l'écoute des justiciables et également préoccupée des conséquences humaines de ses décisions.

L'un des principes de la charte APESA est la gratuité du dispositif pour l'entrepreneur en souffrance car il semble que ce n'est pas au moment où celui-ci connaît de graves difficultés financières et personnelles qu'il est souhaitable de lui demander une participation.

Contact : carbez@belfort.cci.fr

Vous rencontrez des problèmes divers : baisse d'activité, problème de trésorerie à court terme, détérioration des relations avec votre banquier, problème d'assurance-crédit, chômage partiel... ?

Direct CCI est à votre écoute et vous informe des dispositions existantes, répond à vos questions et vous propose diverses orientations adaptées à votre cas :

- Un entretien individuel avec un conseiller,
- L'organisation d'un rendez-vous auprès du → **Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises (CIP)** de la CCI90,
- Le recours à OSEO (garantie de prêt),
- La mise en relation avec le médiateur du crédit et/ou la commission des chefs de services financiers ou de tout autre intervenant susceptibles d'apporter des réponses aux entreprises.
- ...

Dans une logique d'écoute, de sensibilisation, d'orientation

Direct CCI joue un rôle majeur dans la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté.